

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 19 décembre 2018 (53ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

9

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. Laurent WAGNER, Yvan BECKER, Germain JAMING, Patrick HAGER, Michel GREFF, Pascal HAMMAN, Patrice NAGEL et Laurent SLAVIK.

Sont absents : MM. et Mmes Patrick ALLARD, Aurore GUILBAUD, Jean-Marc VERGNE, Daniel HEIN et Francis SCHLUCK, excusés ; Christelle SCALEGNO-MULLER, non excusée.

DATE DE CONVOCATION : 11 décembre 2018

Le compte-rendu de la séance du 03 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**POINT 1 - TRAVAUX POLE DE SOINS PARAMEDICAUX**

Le Maire fait état des résultats de l'ouverture des plis du 17 décembre 2018 concernant les travaux projetés à savoir :

|  |                            |   |                    |                |
|--|----------------------------|---|--------------------|----------------|
| -Lot 1 : Démolition - Gros œuvre       | BECK                       |   | pour un montant de | 7 000.00 €     |
| -Lot 2 : Menuiseries extérieures       | -Pas d'offre réceptionnée- |   |                    |                |
| -Lot 3 : Menuiseries intérieures       | PFIRSCH Robert & Fils      | " |                    | 10 036.50 €    |
| -Lot 4 : Plâtrerie                     | BATICONCEPT                | " | "                  | 17 685.00 €    |
| -Lot 5 : Sanitaire-Plomberie-Chauffage | SCHAEFER Nicolas SAS       | " |                    | 14 205.74 €    |
| -Lot 6 : Electricité - VMC             | BH Electricité             | " | "                  | 14 500.00 €    |
| -Lot 7 : Carrelage Faïence             | AMBROSINI                  | " | "                  | 5 100.00 €     |
| -Lot 8 : Peintures                     | R F P B                    | " | "                  | 5 990.00 €     |
| -Lot 9 : Revêtement de sol souple PVC  | AMBROSINI                  | " | "                  | 4 647.90 €     |
| -Lot 10 : Climatisation                | BH Electricité             | " | "                  | 3 844.45 €     |
|  |                            |   | -----              |                |
|  |                            |   |                    | 76 009.59 € HT |

Le Conseil Municipal

- accepte ces propositions à l'unanimité ;
- autorise le Maire à engager les travaux et à signer tous les documents relatifs à ce sujet ;
- décide de ne pas retenir l'offre pour le lot n° 1 et de faire réaliser les travaux par les ouvriers communaux.

En raison de l'absence d'offres pour le lot 2, le Conseil Municipal décide de lancer une deuxième consultation pour ce seul lot.

## POINT 2 - RATIOS PROMUS PROMOUVABLES - DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le Maire propose de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus / promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage (entre 0 et 100%) reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du Comité technique en date du 30 novembre 2018

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante à compter du 19 décembre 2018 sans limitation de durée.

|                            |                 |
|----------------------------|-----------------|
| CATEGORIE A : RATIO UNIQUE | POURCENTAGE 50% |
| CATEGORIE B : RATIO UNIQUE | POURCENTAGE 50% |
| CATEGORIE C : RATIO UNIQUE | POURCENTAGE 50% |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

## POINT 3 - INFORMATIONS - DIVERS

Le Maire fait le point sur divers dossiers en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LIXING-LES-ROUHLING, le 21/12/2018

Le Maire,

*C. Gallia*

